

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-
CAPITALE

Monsieur A. GOFFART

Fonctionnaire délégué

S.P.R.B. – Direction de l’Urbanisme

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B - 1035 BRUXELLES

Réf. : D.U. : 18/pfd/559950
Réf. : CRMS : AVL/KD/WSL-2.114/s.573
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue des Deux Tilleuls, 8.
Réaménagement et rénovation de la cour de récréation – nouveaux plans.
Demande de permis d’urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par M. P. Fostiez à la D.U.)

En réponse à votre lettre du 23 juin 2015, sous référence, reçue le 25 juin, nous vous informons que votre demande a été portée à l’ordre du jour de la séance du 8 juillet 2015.

La demande concerne l’abattage de 20 érables et s’inscrit dans le projet plus global du réaménagement de la cour de récréation et des abords de la section maternelles-primaires de l’Ecole du Sacré Cœur de Lindthout, qui jouxte l’ensemble classé de l’ancienne propriété Lindthout.

Pour rappel, la CRMS a analysé en sa séance du 3 juin 2015 une demande qui visait à créer des haies de charmes et à aménager un talus par la pose de massifs de Lociféras et de graminées ; la palissade actuelle en béton allait être remplacée par une palissade en rondins de bois accompagnée d’une clôture en treillis ; une partie de la cour serait refaite en pavés béton drainants, le reste de la cour était destiné à un espace de jeux avec une surface synthétique amortissante ; une toile était tendue sur une partie de la cour pour créer un préau. La CRMS avait approuvé ces interventions car elles tendaient à améliorer la situation existante et n’avaient pas d’impact sur l’ensemble classé.

L’actuelle demande constitue un complément à la demande examinée le 3 juin dernier. Elle vise à abattre 20 érables qui ont poussé spontanément et qui dégradent les dalles actuelles ainsi que les grilles en fer forgé et les murets supportant les grilles ; ils seront remplacés par des arbustes. La CRMS n’émet pas d’objection à ces abattages.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme I. Leroy.